

Un juge peut-il, lors d'une audience, s'entretenir seul avec le demandeur et son avocat puis avec le défendeur et son mandataire afin de faire émerger un accord ?

Un conciliateur ou un médiateur peut-il prévoir de tels apartés ?



Les entretiens en l'absence de la partie adverse en conciliation et médiation

Jeudi 19 septembre 2019

Programme

Formation et partie statutaire réservées aux membres du GEMME

9 h 00 - 12 h 00 Formation interne

12 h 15 - 13 h 00 Assemblée générale

Les entretiens en l'absence de la partie adverse en conciliation et médiation

13 h 45 Mot de bienvenue de la présidente et introduction

14 h 00 Les apartés devant le juge ou le conciliateur en matière civile

M. Pierre Kobel, avocat et médiateur, Genève

14 h 45 La pratique bernoise en matière d'apartés

M. Gabriel Zürcher, président du Tribunal régional du Jura bernois-Seeland, Agence du Jura bernois, Moutier

15 h 15 Discussion

15 h 40 Pause

16 h 00 L'aparté dans la médiation

Mme Florence Studer, médiatrice FSM/ASM et formatrice en médiation, Villars-sur-Glâne

M. Gérard Demierre, médiateur FSM/ASM spécialisé en médiation dans la justice juvénile, Fribourg

16 h 30 Synthèse

M. Pierre Muller, ancien juge cantonal vaudois et médiateur, Lausanne

16 h 50 Discussion et clôture de la journée

Public cible

Juges, avocats, médiateurs, travailleurs sociaux et tout public intéressé par la médiation

Lieu

Salle D67 (2^e étage)
Av. du 1^{er}-Mars 26
2000 Neuchâtel

Renseignements

Secrétariat - Formation
Faculté de droit
Av. du 1^{er}-Mars 26, 2000 Neuchâtel
Tél. : 032 718 12 22
E-mail : droit.formation@unine.ch

Finance d'inscription

Membre du GEMME (inclus la pause-café)

CHF 60.-

Non-membre du GEMME (inclus la pause-café)

CHF 80.-

Délai d'inscription

Lundi 9 septembre 2019. Les désistements sont acceptés sans frais jusqu'à 15 jours avant la date du colloque. Passé ce délai, le montant de l'inscription n'est plus remboursé. Il est toutefois possible de se faire remplacer.

Inscription

En ligne sur **www.publications-droit.ch**, par e-mail à droit.formation@unine.ch ou en remplissant le bulletin d'inscription ci-dessous et en le renvoyant à :

Faculté de droit Secrétariat - Formation

Av. du 1^{er}-Mars 26
CH-2000 Neuchâtel

Je prendrai part à **la journée de formation du GEMME** le 19 septembre 2019 et m'engage à verser la finance d'inscription, au plus tard le jour précédant le colloque, au moyen du bulletin de versement qui me sera envoyé à mon adresse e-mail.

Prénom : _____ Nom : _____

Profession : _____

Adresse professionnelle : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Tél. professionnel : _____

E-mail : _____

Membre du GEMME : Oui Non

Date : _____ **Signature :** _____